



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 720

### Entrée en vigueur

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement de citation numéro 720 est entré en vigueur le 9 décembre 2024 à la suite de son adoption et de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble.

Ce règlement a pour effet de citer plusieurs éléments architecturaux tant extérieurs qu'intérieurs à préserver du bâtiment patrimonial de l'église Sainte-Luce.

Une copie du règlement de citation numéro 720 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 7 h 45 à 16 h 30.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.**

  
\_\_\_\_\_  
Kim Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Kim Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière